

Schéma directeur de l'agglomération bisontine - Observations sur le diagnostic - Information du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : La révision du schéma directeur de l'agglomération bisontine est engagée depuis maintenant plus de 2 années.

Après une longue période de travail en groupes techniques et en commissions, appuyée par plus de 20 études, le diagnostic, élément important du processus d'élaboration du schéma directeur, est en possession des communes membres. Pour Besançon, chaque Conseiller Municipal a reçu le document global de synthèse.

Ce diagnostic a fait l'objet de validation par thème lors de chaque commission du Syndicat Mixte et d'une présentation par pôle géographique (le 21 octobre dernier en ce qui concerne notre ville).

Les compétences de chaque commune ayant été transférées au Syndicat Mixte, nous n'avons pas à valider ce diagnostic : seul le Syndicat Mixte est habilité à le faire (Comité du Syndicat Mixte du 27 novembre dernier).

Néanmoins, il a paru important au groupe de travail municipal sur le schéma directeur de formuler des observations qui ont été adressées au Président du Syndicat Mixte. Elles figurent en annexe de la présente délibération et s'appuient sur le porter à connaissance de notre ville, adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal du 7 avril 1997 et qui a été le fil conducteur de notre travail au sein du Syndicat Mixte.

Le document présenté apporte un éclairage intéressant sur l'agglomération. Néanmoins des observations sont à formuler ; elles portent pour l'essentiel sur :

- * le manque d'analyses sur la ville centre elle-même et sur ses interactions avec les autres communes,

- * des aspects liés au rôle de la capitale régionale, sa place, son attractivité,

- * et enfin des aspects de fonctionnement collectif de l'agglomération (besoins, ressources, charges...).

A l'issue de cette phase diagnostic, les travaux vont se poursuivre afin d'aboutir à l'élaboration finale du schéma directeur pour la fin de l'année 1999.

Jusqu'alors organisé en commissions thématiques, le travail du Syndicat Mixte va désormais s'organiser en commissions stratégiques. La répartition des délégués de la Ville de Besançon dans ces commissions, outre le Maire, Président du Syndicat Mixte, est la suivante :

Commission Capitale Régionale

Membres :

Daniel ANTONY (suppléant : Charles AUTARD)

Michel JACQUEMIN (suppléant : Nicole WEINMAN)

Simon VOUILLOT (suppléant : Daniel AIME)

Commission Développement Durable

Membres :

Gérard BOICHON (suppléant : Christophe POMEZ)

Bernard RÉGNIER (suppléant : Jean-Claude ROY)

Commission Qualité de Vie

Membres :

Jean-Claude DUVERGET (suppléant : Jean-Claude GRAPPIN)

Martine BULTOT (suppléant : Jean-Raymond SANCHEZ)

Commission Solidarité et Vie Locale

Membres :

Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (suppléant : Bernard HUMBERT)

Michel LOYAT (suppléant : Jean-Claude TISSOT).

Sans anticiper sur les futurs travaux qui seront menés au sein des commissions du Syndicat Mixte, on peut constater que la synthèse du diagnostic, même si elle laisse apparaître çà et là des manques, ne remet nullement en question les affirmations du porter à connaissance de la Ville.

Ce diagnostic enrichit les constats que nous avons pu faire :

- * les déséquilibres en matière d'habitat,
- * la surabondance de l'offre foncière,
- * le manque de positionnement des zones d'activités,
- * la répartition des équipements sportifs sur l'agglomération,
- * la connaissance de la ressource en eau potable...

De même, ce diagnostic nous conforte dans nos orientations concernant l'attractivité, la compétitivité de notre agglomération, son développement équilibré et le renforcement de l'intercommunalité, dans un souci de cohérence et de mise en commun de projets.

ANNEXE

Révision du schéma directeur de l'agglomération bisontine

Observations sur le diagnostic

Le Syndicat Mixte du schéma directeur d'agglomération (68 communes) vient de porter à la connaissance de chaque commune membre le diagnostic, étape capitale dans la procédure d'élaboration du schéma directeur de l'agglomération bisontine.

Compte tenu de sa taille, de son poids démographique (68 % de la population de l'agglomération) et économique, de son attractivité, de son rôle moteur et de sa place dans la région, la Ville de Besançon avait tenu, par délibération du Conseil Municipal du 7 avril 1997, à présenter un porter à connaissance des visions sur le schéma directeur de l'agglomération, ce document de planification étant très important pour le développement de la capitale régionale.

Globalement, le travail fourni par le Syndicat Mixte et les services du District du Grand Besançon, appuyés par plus de 20 études menées par des bureaux -dont certaines particulièrement pertinentes- est de bonne qualité. Il a permis d'effectuer un tour d'horizon de la situation de l'agglomération en termes spatial, humain, économique... et une bonne appropriation par l'ensemble des élus, notamment des communes périphériques, de la notion d'agglomération et de ses diverses composantes, voire des mécanismes de fonctionnement. De même, il ne faut pas mésestimer la portée du travail en commun des représentants des communes du district et de celles qui sont en dehors -mais pour certaines peut-être devant la porte- de notre structure intercommunale. Ce travail a abouti à la prise en compte des interactions de chacune des communes, des incidences des actions individuelles sur l'avenir collectif. Il s'agit certainement d'un acquis important de cette phase préliminaire.

Le syndicat mixte avait fait le choix d'un travail diagnostic thématique (habitat, développement économique, déplacement, etc.). Ceci a permis d'avoir un éclairage important sur ces composantes de base de l'agglomération. Néanmoins, cette méthode a des limites, notamment par rapport à certains enjeux stratégiques pour la capitale régionale et son agglomération, ce qui nous a conduit à formuler les observations ci-après.

Celles-ci sont à considérer non pas comme un jugement abrupt sur un travail de synthèse mais comme un apport au besoin collectif de mesurer et de comprendre, alors que le travail d'élaboration du schéma proprement dit va débiter.

Elles portent essentiellement sur la nécessité :

- de mieux décrire et comprendre les fonctionnements et dysfonctionnements de l'agglomération,

- d'évaluer les lieux, les organes concourant au fonctionnement collectif ou leur absence en cas de dysfonctionnement, et enfin sur l'insuffisance d'éclairage portée sur les problématiques de la ville centre, qui ne peut en terme de poids et d'enjeux être considérée comme une commune de base.

Les observations formulées doivent concourir à alimenter les réflexions des commissions stratégiques mises en place à bon escient par le syndicat mixte. Elles s'organisent à partir de la formulation du porter à connaissance de la Ville de Besançon, adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 1997.

Ce porter à connaissance est venu après celui de l'Etat. La Ville de Besançon avait alors souligné que ses vues rejoignaient pour l'essentiel celles de l'Etat. Celui-ci a montré en effet avec beaucoup de pertinence dans son porter à connaissance, combien les enjeux de territoire, d'attractivité, de développement économique, d'accès aux services et aux différentes fonctions urbaines, de centralité, passaient par le renforcement de la capitale régionale, l'organisation cohérente et le développement équilibré de l'agglomération, ce qui suppose le renforcement de l'intercommunalité.

Par ailleurs, la Ville de Besançon avait souligné que la mutation de l'Etat au travers des services publics, les conséquences liées à la professionnalisation et au redéploiement militaire, étaient absents du porter à connaissance de l'Etat.

Ainsi, il aurait été important d'avoir un éclairage complet dans le diagnostic du schéma directeur sur :

- la structure du service public (Etat, Collectivités, ...)
- les évolutions constatées entre 1982/1997
- les intentions connues ou perceptibles.

Les observations répertoriées ci-après suivent les différentes parties du porter à connaissance de la Ville :

- *sur l'agglomération -capitale régionale- et la nécessité de la conforter dans ce rôle,*
- *sur une organisation cohérente, harmonieuse, sûre et économe du territoire de l'agglomération,*
- *sur le développement de l'agglomération autour d'une armature et d'une centralité urbaine fortes et sur le développement solidaire de toutes les communes autour de leurs particularités identités propres,*
- *sur le développement de l'agglomération dans ses fonctions d'espace d'échange et de communication,*
- *sur l'organisation des transports et le développement des transports collectifs,*
- *sur le vieillissement des populations et sur la courbe démographique,*
- *sur la diversification de l'habitat dans un souci de rééquilibrage,*
- *sur les enjeux de l'intercommunalité dont la solidarité financière intercommunale,*
- *sur le développement de l'économie locale en portant un accent particulier sur les lieux d'économie de haut niveau,*
- *sur la nécessité d'un cadre de vie de qualité, vecteur d'image et d'attractivité,*
- *sur le renforcement des pôles d'excellence : universitaire, culturel, sportif, environnemental.*

OBSERVATIONS

Sur l'Agglomération -Capitale Régionale- et la nécessité de la conforter dans ce rôle

* Bien que le rôle de la Capitale Régionale apparaisse sur certains aspects thématiques (Université, Sports, Culture...), un éclairage complet sur la place de la Capitale Régionale dans la Région de Franche-Comté en termes spatial, démographique et économique, de flux, mais également en termes d'attractivité et de rayonnement, qui n'apparaissent pas dans le diagnostic, sera à réaliser.

* Comme l'Etat, et comme de nombreux experts, la Ville de Besançon affirme que le centre ville est le pôle fédérateur de l'agglomération capitale régionale et de son développement. Ce pôle d'attractivité aurait mérité dans le diagnostic un volet particulier avec les points suivants : définition de la centralité urbaine, mesure des éléments moteurs de ce pôle d'attractivité et des éléments freins s'ils existent, mesure de la portée de son attractivité.

Sur une organisation cohérente, harmonieuse, sûre et économe du territoire de l'Agglomération

* Le diagnostic montre à plusieurs reprises une consommation importante de l'espace sur l'ensemble de l'agglomération (1 400 ha entre 1975 et 1990 uniquement pour l'habitat). Le diagnostic parle de disparition de la ceinture verte. Cette affirmation n'est pas étayée dans le diagnostic. Il aurait été important :

- comme souligné dans plusieurs réunions de commissions : de qualifier, de décrire, de localiser cette ceinture verte sur Besançon même et sur les communes limitrophes.

- de faire un véritable travail d'analyse spatiale de la situation entre 1970/1973 et la situation à ce jour.

- de présenter les raisons objectives qui poussent à une urbanisation des zones NA de Besançon sur l'arc Ouest - Nord - Est.

La présentation d'une densification mesurée et voulue de Besançon -dans le cadre d'une ville qui se construit- n'apparaît pas, notamment dans l'apport au foncier disponible.

* Le déséquilibre de l'aménagement du territoire (leitmotiv de nombreuses interventions, quelquefois contestées) entre l'Ouest/ Nord-Ouest et l'Est ou le plateau est cité, certainement à juste titre. Mais sur quels éléments de l'aménagement du territoire, ou de la vie du territoire, repose-t-il ?

* La protection (ou plutôt la faiblesse de la protection) des ressources naturelles est particulièrement abordée dans le diagnostic (notamment la ressource en eau). Cette problématique est d'un enjeu majeur pour l'avenir du territoire et de ses habitants ; elle inclut l'absence d'une interconnexion de sécurité et de solidarité des divers réseaux.

Sur le développement de l'agglomération autour d'une armature et d'une centralité urbaine fortes et sur le développement solidaire de toutes les communes autour de leurs particularités - identités propres

* Le diagnostic a parfaitement montré l'émergence de pôles secondaires de l'armature de l'agglomération. Cette émergence est également soulignée dans le diagnostic du Schéma d'Organisation Commercial et Artisanal (SOCA) en cours. Néanmoins, l'existence certaine de pôles urbains secondaires (quartiers de Besançon : Planoise - Palente - Orchamps...) n'apparaît pas, car elle n'a pas été mesurée.

* Sur ce point également, le diagnostic du SOCA nous montre l'existence de pôles secondaires, notamment dans son fonctionnement Quartiers Urbains « communes limitrophes (cf. Palente-Orchamps et communes de l'Est).

* Cette existence réelle dans le fonctionnement commercial est à évaluer dans la pratique sportive, culturelle voire sociale. De même, a contrario, le rôle certainement joué par les communes limitrophes sur les quartiers urbains n'a pas été approché.

Sur le développement de l'agglomération dans ses fonctions d'espace d'échange et de communication

* Présenté en commissions, le Réseau LUMIERE, formidable atout potentiel vers un développement des fonctions d'échange et de communication a été passé sous silence dans le diagnostic. Il convient de le réintégrer.

Sur l'organisation des transports et le développement des transports collectifs

* Le diagnostic montre parfaitement fonctionnement et dysfonctionnement dans ce domaine, notamment les perspectives d'asphyxie de la ville centre liées à la place de l'automobile. Les coûts, élément fondamental de la politique de transports/ déplacements, devraient être intégrés au diagnostic. Il en est de même des organisations de transport.

* Le diagnostic présente une gare Viotte excentrée. A l'échelle de la grande aire urbanisée et de l'agglomération, cette présentation ne peut être retenue. Au contraire, la gare Viotte est bien située, même si son accessibilité doit être améliorée. La Ville de Besançon comme la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs, souhaitent faire de la gare Viotte le centre d'agglomération d'intermodalité des transports avec notamment une desserte directe en TGV.

* Une présentation cartographique de la desserte du pôle urbain de Besançon par le réseau CTB est nécessaire.

* Au titre du réseau routier, les difficultés d'itinéraires sur l'axe Besançon-Lyon via Lons-Le-Saunier sont à citer. De même, il paraît important de montrer le sous-équipement en terme d'accessibilité du secteur Sud-Ouest.

* Le diagnostic montre bien l'intérêt de l'existence et du développement, à soutenir de l'aérodrome d'affaires de la Vèze. Il paraît nécessaire de citer l'aéroport de Dole Tavaux dans un rayon distance/temps inférieur à 40 minutes du centre urbain.

Sur le vieillissement des populations et sur la courbe démographique

* Le diagnostic est étayé par les chiffres de populations connus en 1990. Comme cela a été dit à plusieurs reprises en commissions, en terme de pourcentage, de notion démographique de zones, le diagnostic doit être proche de la réalité. Néanmoins, une analyse plus fine des réalités démographiques, sur les migrations internes à l'agglomération notamment entre la ville centre et les communes (phénomène aller/retour), méritera d'être donnée au niveau de l'élaboration du Schéma. Elle est indispensable pour étayer des orientations d'équipements ou de services.

* Il est clair que l'attractivité -contribuant à donner un solde migratoire positif- est l'enjeu majeur permettant de corriger la courbe du vieillissement et le faible solde démographique naturel.

* L'indispensable volet «services de santé aux populations» n'est pas traité.

Sur la diversification de l'habitat dans un souci de rééquilibrage

* L'habitat a fait l'objet d'un groupe de travail particulier et d'une analyse poussée du BETURE qui a mis en évidence les déséquilibres existants. Ainsi Besançon représente 95 % de l'habitat social (HLM) et 78 % de l'habitat collectif. Cette analyse montre une avancée, encore timide, des communes périphériques en direction du logement social. S'il existe une baisse de la demande de logements sociaux, il est nécessaire de ne pas conclure à une tendance définitive. Les niveaux de loyer du secteur privé pourraient inciter les ménages les moins aisés à revenir dans le parc social.

* La problématique de la situation et de l'avenir des quartiers dits défavorisés ou sensibles de l'agglomération, tous concentrés sur la ville centre, n'est absolument pas abordée. Elle doit nécessairement être réintégrée au diagnostic compte tenu de l'enjeu social pour l'agglomération.

* Si l'évolution de l'accueil des personnes âgées est citée, de la structure d'accueil spécialisée vers le maintien à domicile, l'évolution sous-jacente nécessaire de la conception de l'habitat et des appartements n'est pas abordée.

De même, liée à la centralité, aux services offerts, une migration de personnes âgées ne va-t-elle pas apparaître dans le sens périphérie-ville ? Une analyse fine de la démographie l'illustrerait peut-être.

* L'accueil des gens du voyage, problématique complexe, est matérialisé par une carte qui peut sembler trop optimiste.

Sur les enjeux de l'intercommunalité, dont la solidarité financière intercommunale

* L'intercommunalité ne se décrit pas en terme de schéma spatial ou très ponctuellement sur certaines problématiques (schéma de transports collectifs...) mais en terme de fonctionnement. Le diagnostic manque d'un volet lié au fonctionnement collectif de l'agglomération :

- identification et évaluation des ressources des collectivités, répartition sur l'agglomération

- identification et évaluation des services collectifs existants ou à créer

- identification des collectivités supportant les charges collectives et évaluation de ces charges.

Ce sont autant d'éléments qui permettraient de lire l'agglomération différemment.

Sur le développement de l'économie locale en portant un accent particulier sur les lieux d'économie de haut niveau

* Le diagnostic apporte un bon éclairage sur l'agglomération étant précisé que le volet économique autour de la santé (en terme de situation et d'évolution) n'a pas été abordé, et qu'il en est de même sur le volet tourisme (le poids économique est-il réel ou marginal ?)

Dans ce domaine, il est nécessaire de citer la création récente de BESANÇON CONGRES susceptible d'apporter une contribution intéressante au tourisme d'affaires ou professionnel.

* Comme pour la démographie, la carte du chômage -base 1990- mériterait d'être actualisée. Il en est de même de la carte de l'emploi.

* La surabondance de l'offre foncière disponible pour la création ou l'implantation d'activités, le manque de positionnement des zones d'activités sont parfaitement illustrés. Néanmoins, le porter à connaissance de l'Etat et l'étude du Cabinet EDAW montrent les efforts faits (et les résultats obtenus) sur la Ville de Besançon pour la réalisation de zones d'activités de grande qualité.

Des actions d'aménagement comme le Pôle Santé et surtout le Parc Scientifique et Industriel (PSI) sont de nature à corriger l'avis sur le manque de positionnement des zones d'activités ; le PSI surtout, doit devenir la zone motrice d'une dynamisation économique de l'agglomération.

Il appartiendra au schéma directeur d'apporter des propositions en termes spatial et temporel pour éviter toutes concurrences néfastes à l'intérêt collectif, car certainement génératrices de gaspillages de fonds publics.

* Le Comité Local de Développement et de Prospection (de création récente) aurait mérité d'être étudié.

* Le transport des personnes sur longue distance - TGV, aéroport - et le transport de marchandises sont parties intégrantes de la problématique de développement économique. Si la nécessité d'accélérer la réalisation du TGV Rhin-Rhône n'est plus à démontrer, il reste à imaginer un fonctionnement des TGV différent. Comme le réclame de plus en plus d'agglomérations (Dijon - Nîmes - Montpellier...) la desserte par le train TGV lui-même d'une gare de centre urbain à partir de la ligne en site propre est à penser, afin que cette belle infrastructure ne contribue pas à vider les territoires traversés.

La prise en compte de cette nécessité confirme l'intérêt (les volontés) d'assurer à la gare Viotte le rôle d'intermodalité des transports d'agglomération.

Les études concourant à une perspective à moyen terme sur ce confortement de la Gare Viotte débiteront au premier semestre 1999, en association avec les collectivités locales Région, Département et l'Etat.

Les atouts et disponibilités du réseau ferré sur l'axe Rhin-Rhône -après la mise en gabarit B+ souhaitée- sont à évaluer et à citer.

L'absence de structure d'échange bi-modal des transports de marchandises est réelle sur l'agglomération.

La piste tracée -par divers partenaires : CCI Doubs - Ville - Transporteurs- d'une irrigation en terme de livraison de marchandises au centre-ville est de nature à contribuer au développement de son attractivité.

Sur la nécessité d'un cadre de vie de qualité, vecteur d'image et d'attractivité

Le vaste volet du patrimoine naturel, architectural et urbain est complet, bien que l'aspect paysage urbain soit passé sous silence. Il est nécessaire de le réintégrer compte tenu de l'espace occupé par ce paysage sur l'agglomération.

La problématique de la «ceinture verte» est traitée ci-avant.

Sur le renforcement des pôles d'excellence : universitaire - culturel - sportif - environnemental

* Ces pôles ont été traités par les problématiques thématiques bien que faiblement sous l'aspect culturel. Ils sont à citer dans leur globalité compte tenu qu'ils sont, ensemble, la clé de l'attractivité de l'agglomération. Leur présence ou leur absence conditionne l'existence ou non des équipements nécessaires d'agglomération : Théâtre, Musées, Grand Stade, Palais des Sports, Université...

* L'enseignement supérieur :

Toutes les capacités de formation de l'agglomération ne sont pas citées : Ecole d'Ingénieurs, IUFM, IFSI,...

Il est difficile de considérer qu'un manque de moyens et un déficit d'image influent sur la qualité de l'enseignement. L'Université a des difficultés à faire connaître ses compétences et à «mieux se vendre». Mais les fortes compétences de l'Université lui permettent de proposer des formations d'excellents niveaux. Il est à signaler, à propos de la réduction généralisée des étudiants, qu'elle est moins sensible à l'Université de Franche-Comté qu'au niveau national.

«M. LE MAIRE : Vous avez tous reçu et étudié ce volumineux ouvrage qui présente le diagnostic.

M. LOYAT : La révision du schéma directeur, rappelons-le, permettra de fixer au niveau intercommunal les orientations fondamentales de l'aménagement de l'espace pour une vingtaine d'années tant par la démarche puisque pour les études, la réflexion, les débats, il y a 68 communes qui sont associées, que, espérons-le en tout cas, pour le résultat obtenu. Cette révision représente un enjeu important pour la Ville de Besançon et pour l'agglomération.

Avant de revenir sur certains aspects présentés dans le rapport, je voudrais dire quelques mots sur le document que vous avez reçu il y a quelques jours, le document «l'agglomération bisontine, quelques repères». Ce document informatif, qui n'est pas soumis au vote, qui n'est pas un document d'orientations, a pour objectif, en appui au diagnostic du schéma directeur, de faire le point à la date d'aujourd'hui, sur certains aspects relatifs à l'agglomération bisontine.

Quel périmètre pour l'agglomération bisontine, quelle approche privilégier ? On ne peut de toute évidence se satisfaire de la définition de l'agglomération en terme de continuité de l'habitat car dans ce cas-là ce serait finalement quelques communes uniquement autour de Besançon, donc ce qui est appelé pôle urbain. Notons que le périmètre du schéma directeur correspond à la fois à une logique économique où l'on part des liens entre les communes autour de Besançon et Besançon, des liens également en terme de transport, d'emploi, etc. de commerces, mais également une logique administrative et cela explique que ce périmètre soit en fait en deçà du bassin de vie.

Vous avez ces différentes présentations dans la première partie. Réalisée avec la collaboration d'une étudiante en maîtrise de géographie de l'Université de Besançon, la première partie sur l'espace bisontin devra bien sûr être actualisée, enrichie, remaniée lorsque nous disposerons des statistiques consécutives au recensement de 1999 et là on peut espérer que ce sera vraiment à actualiser.

La seconde partie permet de situer le chemin parcouru en terme d'intercommunalité et nous invite à privilégier l'examen concret de ce qui est fait, de ce qui reste à faire, par rapport à des discours trop généraux sur la valeur de l'intercommunalité ou au contraire par rapport à un scepticisme flou favorable au repli. N'ayons pas peur de dire ce que le District apporte à Besançon, ce que Besançon fait pour le District et pour l'agglomération. J'ai cité tout à l'heure les progrès enregistrés pour le SYBERT, c'est un des exemples d'actions menées par le District.

Alors que des changements importants se profilent dans le domaine législatif, loi CHEVENEMENT centrée sur l'agglomération, même si ça n'aborde pas que l'agglomération, loi VOYNET pour l'aménagement du territoire, il est utile que l'ensemble des élus disposent d'éléments pour la réflexion même si ces informations qui sont dans la troisième partie vont très vite être en partie obsolètes puisque nous n'avons pour le moment que des projets de loi et les lois vont être votées bientôt, espérons-le.

Je remercie les services du travail qui a été effectué dans des délais assez brefs, un travail important mais néanmoins le document reste incomplet parce que nous n'avons pour objectif que de fournir quelques repères, comme le titre l'indique. Ce n'est pas du tout un document achevé sur l'agglomération mais un document d'appui complémentaire à ce qu'est le schéma directeur.

J'en viens maintenant au rapport lui-même. Les observations sur le diagnostic transmises au Président du schéma directeur avant le comité syndical du 27 novembre qui a validé le diagnostic pourraient apparaître un peu décousues car c'est une suite d'observations. Elles constituent en fait une contribution précise et prennent toute leur logique, si on a à l'esprit le porter à connaissance adopté au Conseil Municipal du 7 avril 1997 et qui demeure pour nous une référence. Malgré des insuffisances que nous avons indiquées, le diagnostic permet de bien repérer les grands enjeux en matière d'attractivité, d'équilibre, d'environnement et d'organisation de l'agglomération et pour l'essentiel, cela conforte les orientations du porter à connaissance.

L'attractivité d'abord : l'hypothèse retenue d'une hausse de la population de 10 000 à 20 000 habitants d'ici 2020 correspond en fait à une hypothèse haute de l'INSEE. C'est en partie un pari qui suppose un mouvement migratoire positif et donc une attractivité du territoire, une attractivité de l'agglomération. Comment ne pas souligner la complémentarité entre l'attractivité de l'agglomération et une capitale régionale affirmée par rapport à un territoire mais aussi entre des réseaux comme cela avait été souligné dans le débat relatif au porter à connaissance. Pour ne prendre qu'un exemple correspondant à cette attractivité, nous pouvons souligner les convergences entre l'étude EDAW et notre analyse sur les zones économiques : surabondance de l'offre foncière sur l'agglomération, beaucoup d'hectares, mais ça ne suffit pas pour faire venir les entreprises, manque de positionnement des zones, insuffisante prise en compte de la nécessaire hiérarchie entre celles-ci et de ce point de vue peut-être ce qui se passe pour le PSI est tout à fait prometteur. Je crois qu'il y a une volonté plus affirmée, besoin de règles et d'outils pour porter collectivement le développement économique, voilà autant de constats qui sont les nôtres et qui suggèrent des orientations. En matière d'attractivité, je ne reviendrai pas sur l'importance des transports ferroviaires et également aériens -La Vèze-. Je saisis simplement l'opportunité mais ça n'est pas du tout un cavalier, pour dire qu'un vœu au nom du groupe majoritaire sera présenté à la fin du Conseil Municipal, vœu concernant la gare Viotte, mais lié également à l'actualité du débat de la session au Conseil Régional dans les prochains jours.

Le besoin d'un développement équilibré est également important, équilibre géographique mais également social. Ainsi en matière d'habitat, les déséquilibres soulignés par l'étude BETURE concernant la répartition du logement social et collectif sur l'agglomération expliquent le souci de diversification développé par la Ville, ce qui passe notamment par le développement maîtrisé de la construction individuelle. Notons par ailleurs que le besoin d'environ 23 000 logements noté dans le diagnostic d'ici 2020 montre que cette question de l'habitat est très importante. Le souci de l'environnement apparaît lui aussi nettement dans de nombreuses études, qu'il s'agisse des entrées de ville, transport, eaux, etc. Avec l'avenir du territoire Saône-Rhin, l'après-canal, il y a deux opportunités pour Besançon d'affirmer son ambition, mais aussi ses atouts en matière de développement durable, une ambition qui suppose des progrès significatifs dans l'organisation de l'agglomération, qu'il s'agisse de conforter l'armature urbaine ville centre, centre-ville, pôles secondaires, ou de renforcer l'intercommunalité, de définir un périmètre du District plus pertinent - nous avons déjà signalé à plusieurs reprises qu'une commune sur deux simplement de la première couronne appartient au District- de faire évoluer les compétences, de modifier la taxe professionnelle et là des opportunités se présentent.

Il y aura besoin aussi d'outils pour le suivi du schéma directeur et pour favoriser la réussite des préconisations. Sans suivi, sans outil, le schéma directeur risque finalement très vite d'échouer. Les nouvelles commissions au schéma directeur qui sont présentées dans le rapport introductif permettront sans doute, mieux que les commissions thématiques, de développer ces problématiques. Ce sont en effet des commissions stratégiques. La configuration bisontine en terme d'agglomération et d'intercommunalité est très singulière, exceptionnelle. Il n'y a pas de district en fait comparable à celui de Besançon en terme de nombre de communes et de déséquilibre entre la ville-centre et les communes environnantes. C'est une donnée, ça peut être un atout, en tout cas cela ne nous permet pas d'utiliser facilement des cadres prévus pour des situations plus typées mais nous oblige à plus d'imagination et également plus de pragmatisme.

M. LE MAIRE : Merci de cette analyse complète des propositions faites par la Ville.

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, je voudrais souligner quand même l'excellence du travail fait, un travail qui est très complet. Je voudrais faire quelques observations sur les observations, souligner comme c'est indiqué dans le rapport le manque de positionnement de zone d'activité et c'est très sensible notamment en matière économique, parce que le principal reproche qu'on puisse faire à la Ville de Besançon, c'est justement de ne pas avoir de zones spécifiques en matière économique. Je crois qu'on est en train de travailler largement là-dessus en commission, donc on verra ce que ça devient. Je voudrais aussi souligner le fait qu'effectivement l'étude n'intègre pas l'arrivée d'un secteur tertiaire important, et j'aimerais partager votre optimisme sur l'évolution de la démographie à Besançon, compte tenu des difficultés que beaucoup d'entreprises à Besançon connaissent et dont on a eu malheureusement une triste illustration tout à l'heure. C'est une donnée qui, je crois, n'avait pas non plus été prise en compte, forcément puisqu'elle n'existait pas à l'époque dans ce dossier et je crois que les conclusions même de ce dossier risquent d'évoluer.

Observation aussi en matière d'économie, M. LOYAT nous parlait des lois CHEVENEMENT et VOYNET, je vais le renvoyer à la préparation des lois ZUCCARELLI puisqu'elles doivent redéfinir aussi les compétences des villes en matière économique mais on ne sait pas encore quels seront les degrés de liberté des villes dans l'aide à la création d'entreprise notamment. Je voudrais le renvoyer aussi à la préparation de tous les grands projets sur la prochaine taxe professionnelle dont on sait simplement ou dont on a entendu dire qu'elle serait partiellement supprimée, mais je pense que nos parlementaires vont nous éclairer sur ce sujet qui consiste un peu à déshabiller Paul pour habiller Jacques, c'est-à-dire qu'on déshabille des collectivités pour le moment sans connaître vraiment les contreparties ou quelles seront leurs formes de compensation sur les taxes professionnelles.

Un dernier mot sur les CLDP dont l'idée était excellente, on voit que ça commence à fonctionner, et je souhaite que sur des grands dossiers comme les dossiers économiques notamment ou de création d'entreprises, on ne chante pas, on n'apprenne pas tous à chanter au sein de ce CLDP «je t'aime moi non plus».

M. DUVERGET : Ce rapport aurait pu faire à lui seul l'objet d'une séance du Conseil Municipal parce qu'il trace des lignes, comme l'a dit M. LOYAT, pour les vingt ans à venir, parce qu'il s'inscrit aussi dans le diagnostic pour le futur contrat de plan et le futur plan régional et à ce titre, dans cette étude, la révision du schéma directeur de l'agglomération bisontine, c'est un peu une sorte de miroir qui nous est présenté : quelle est la réalité de Besançon dans un cadre d'agglomération et dans un cadre régional ? J'ai bien relevé les observations que vous faites dans le dossier soumis au Conseil Municipal ce soir et j'ai peut-être quelques approches complémentaires ou différentes. D'abord il y a des inconnues et notamment quelle population demain dans Besançon et le Grand Besançon...

M. LE MAIRE : Le recensement de l'an prochain nous le dira.

M. DUVERGET : ... des inconnues d'autant plus sérieuses qu'il y a longtemps que nous n'avons pas eu de recensement et que toutes les projections que l'on peut faire avec les meilleurs modèles mathématiques qui soient, montrent leurs limites. Sait-on aujourd'hui très précisément quelles sont les tendances ? On nous annonce une possibilité de développement de 10 à 20 000 habitants, donc la fourchette est déjà importante et on sait très bien ce qu'il avait été du SDAU à une certaine époque où on annonçait 180 000, voire 200 000 habitants alors que la population restait à 150 000. C'est donc une inconnue.

Une autre inconnue, sociologique celle-là, c'est le comportement des habitants face à l'urbanisation. Sommes-nous encore dans une phase d'urbanisation accélérée ou sommes-nous dans une pause d'urbanisation, que ce soit à Besançon, en Franche-Comté ou dans l'ensemble du pays ? Pour l'instant là aussi on ne sait pas et cela conditionne beaucoup de choses, notamment les rapports qui avaient été présentés par M. l'Adjoint ANTONY la dernière fois sur les zones d'habitation, sur le parti pris entre les immeubles collectifs d'une part et les maisons individuelles d'autre part, c'est important.

Ensuite, il me semble qu'il y a des choses qui sont mal définies ; on parle de complémentarité entre Besançon, la capitale bourguignonne et d'autres villes. Nous sommes aujourd'hui dans une phase de concurrence, de compétitivité et essayer de travailler en partenaires dans un premier temps en se disant voilà ce que font les autres, voilà ce que nous pouvons faire en nous intercalant le mieux possible, je crois que c'est illusoire. Il y a actuellement une bataille des cités, une bataille des agglomérations qui est fondamentale et qui est logique aussi par rapport à la crise économique. Il y a un certain nombre de certitudes dans ce rapport, par exemple que le trafic routier va continuer à augmenter, il augmente de 2 % par an et le réseau routier de l'agglomération bisontine a évidemment besoin de se développer, mais il y a aussi la nécessité de maîtriser la circulation. On sait, et c'est dans le rapport aussi, que la gravité des accidents est supérieure à la moyenne dans la banlieue de Besançon par rapport à d'autres agglomérations et donc ça demande un certain nombre de dispositions.

On sait aussi qu'il y a des perspectives inquiétantes, et c'est cité, pour le stockage des déchets et on a là des éléments financiers et des enjeux financiers considérables pour les années à venir, on l'a vu déjà dans d'autres rapports aujourd'hui.

On a aussi une certitude, j'ai beaucoup apprécié la carte géographique naturelle faite par un géographe, nous sommes une agglomération qui est vraiment atypique et qui a énormément de contraintes. Besançon doit sauter des barrières successives. Elle s'en est aussi créée au fil des ans. C'était les barrières de Vauban, c'était les Glacis. Il n'est pas

évident de passer les Glacis sur le plan de la circulation et c'est seulement dans les années 1970 qu'on a amélioré cela. Il y a l'obstacle de la voie ferrée qui est une coupure très importante dans l'agglomération, il y a la coupure liée au boulevard Nord, il y aura la coupure, mais qui est actuellement en cours d'aménagement grâce à des échangeurs, du contournement. On a des ruptures de site dues au relief karstique, on a des ruptures de développement dues aux emprises militaires. On a donc en fait de multiples contraintes de développement qui font que c'est une agglomération atypique et je ne souscris pas entièrement au développement en tache d'huile car on a dû sans arrêt en fait, sauter des obstacles successifs pour développer l'agglomération bisontine et on doit en tenir compte dans un cahier des charges.

On a une contradiction aussi à dominer : il est dit dans ce rapport que Besançon c'est 80 % de l'agglomération, 10 % du territoire mais 70 % des emplois, 80 % de la population, et en même temps qu'il faut développer des bourgs centres tout autour : pour rééquilibrer oui, mais le problème, il est bien là dans un partenariat. Est-ce qu'on peut à la fois rééquilibrer effectivement ce qui est unique en France, c'est-à-dire une ville centre qui est omnipotente par rapport à l'ensemble de l'agglomération, c'est une réalité historique, et développer cette périphérie parce que c'est sans doute nécessaire, sans pénaliser le développement de Besançon dans l'avenir. Je ne connais pas d'autres agglomérations en France qui ont ce problème-là à résoudre dans les vingt années à venir.

Il y a également des éléments de manque d'articulation et de lisibilité, par exemple le problème soulevé par Mme WEINMAN des zones d'activités mal identifiées, sans aucun doute, dans une politique de communication. Il faudra véritablement que cette politique de communication précise la vocation de ces zones d'activités de Besançon mais également de celles de l'ensemble de l'agglomération et là encore il ne s'agit pas de se chevaucher.

Il faut noter aussi un manque de connaissance évolutive des marchés en matière économique et en matière industrielle et là aussi je crois qu'on doit avoir vraiment des outils de prospective pour connaître demain l'évolution de la structure industrielle dans une agglomération comme Besançon. Sans cela on sera toujours ému quand il se passe quelque chose sur le Nord Franche-Comté et pas chez nous. On aura toujours un regard de suspicion par rapport à ce que Dijon peut faire et pas nous. Je crois qu'il nous faut mettre en place une véritable étude du marché industriel potentiel de Besançon. Et puis, c'est vrai, il est dit que sur le plan industriel, il y a actuellement un problème. Vous avez dit dans BVV, Monsieur le Maire, je suis prêt à partager une partie de votre analyse, que globalement ce n'est pas le problème d'emploi aujourd'hui qui se pose crucialement, c'est-à-dire que les emplois industriels qui tombent seraient compensés par des emplois tertiaires mais en fait, c'est bien dans la structure de l'emploi de l'ensemble de l'agglomération que se pose le problème, parce que ces emplois industriels qui tombent n'induiront pas de nouveaux emplois tertiaires et donc nous ne pouvons pas imaginer demain une ville de Besançon uniquement avec des emplois tertiaires et des emplois de fonction publique. Nous devons donc anticiper et effectivement faire cette étude de marché et on revient au moment je dois dire émouvant que nous avons connu en début de Conseil Municipal car le rôle des politiques c'est de chercher à anticiper, ce n'est pas facile. Vous l'avez souligné, la Ville de Besançon, le District, le Département, la Région et l'Etat sont embarqués dans le même vaisseau pour cela et même si ce n'est pas facile on ne doit pas capituler et dire que l'industrie ce n'est pas fait pour Besançon, c'est fait pour d'autres villes, c'est fait pour le Nord Franche-Comté et que Besançon c'est le tertiaire. Je crois que cette caricature, malheureusement, est en train de s'installer sur ce qui règne à Besançon et sur son avenir municipal. C'est bien là dans les vingt ans à venir que l'on doit modifier cette image de marque : prospectons donc sur le plan industriel et ne nous contentons pas uniquement de développer le tertiaire.

M. LE MAIRE : Vous m'avez dit avoir lu attentivement BVV. J'ai lu aussi attentivement vos déclarations et je ne m'en réjouis pas du tout. Je n'ai pas apprécié les commentaires que vous avez faits sur la situation actuelle. Je crois que vous avez dit que le Maire a l'esprit ailleurs mais j'ai toujours à l'esprit tous les besoins de la Ville de Besançon, tous les problèmes qui se posent. Je n'ai pas du tout apprécié vos propos, c'est une tribune libre, vous y marquez ce que vous voulez, cela révèle quand même chez vous autre chose que le côté très amical que vous avez lorsque vous faites ces déclarations. Je tenais à vous le dire ce soir, Monsieur DUVERGET.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Effectivement, je crois que des déclarations de cet ordre-là sont fausses, je le pense réellement, Monsieur DUVERGET, parce que vous ne regardez pas la réalité. Il y a de l'industrie, il est vrai qu'il faut qu'on fasse un effort effectivement pour préserver la part de l'industrialisation de Besançon, mais je crois que c'est méconnaître tout le travail qui est fait par l'ensemble des entreprises de Besançon depuis des années pour rester, pour être sur le marché, et des marchés très très pointus. Je pense, sur le fond, que l'industrie à Besançon est sûrement en meilleure santé que dans le Nord Franche-Comté parce qu'elle est diverse, parce qu'elle est riche et parce qu'elle est très dynamique. Je crois qu'il faut le dire très simplement et prenez le temps, Monsieur DUVERGET, comme nous sommes un certain nombre à le faire, d'aller regarder ce qui se passe sur l'ensemble du bassin d'emplois de Besançon en matière industrielle car nous avons de quoi être fiers et nous devons aussi les soutenir pour qu'ils aillent encore plus loin, mais ne disons pas des choses fausses, ne transformons pas la réalité. C'est ce que je voulais dire en priorité. D'autre part, ne mélangeons pas le débat. Ce dont il est question aujourd'hui, c'est du schéma directeur...

M. LE MAIRE : C'est un diagnostic.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : ...le schéma directeur, c'est effectivement d'abord le diagnostic mais c'est aussi un plan, un schéma sur l'ensemble de l'agglomération qui devra décider, Madame WEINMAN, des grands zonages, où réellement nous allons faire le choix du développement économique sur l'agglomération, de la place du développement de l'habitat, des grands choix des voies à développer et de leur organisation, c'est ça l'enjeu et ce n'est pas l'enjeu a priori du développement industriel. La question qui nous est posée, c'est de savoir quel développement en terme d'urbanisme nous voulons, sur le secteur de l'agglomération, pour pouvoir prévoir le développement industriel mais le schéma c'est avant tout un outil, une carte qui sera, mesurons-le bien, opposable aux communes et c'est principalement cela. Je crois qu'il faut replacer les choses là où elles doivent être.

Quant au diagnostic lui-même, vous avez, nous avons fait part d'un certain nombre de positionnements de la ville qui me semblent très justes. J'insisterai sur deux points dont j'ai déjà parlé dans d'autres enceintes. Le premier c'est que je crois qu'il est dommageable qu'on ait présenté Besançon de manière uniforme. Pour faire un vrai travail d'agglomération, il aurait été souhaitable qu'on puisse montrer la différence de nos quartiers, la différence de nos secteurs, ce n'est pas la même problématique au centre-ville, l'Adjoint à l'Urbanisme le sait très bien, qu'au Nord de Besançon, qu'à l'Ouest ou qu'à l'Est, surtout qu'en plus, le diagnostic l'a bien montré, ce sont les grands choix de la Ville de Besançon qui ont prévu et organisé le développement de l'agglomération. C'est clair que ce sont nos choix de développement à l'Ouest sur Besançon qui ont permis le développement à l'Ouest de l'agglomération. Je souhaiterais si cela est possible que, pour faire un bon travail pour le futur schéma, on puisse revoir cette question.

D'autre part il manque, vous l'avez bien souligné dans votre document et Michel LOYAT y a fait allusion tout à l'heure, deux éléments qui peuvent être récupérables rapidement, qui sont la dimension culturelle et la santé. Je crois que nous ne sommes pas allés assez loin sur la problématique de la couverture de la santé et surtout sur les grands équipements culturels.

Soyons réalistes, nous avons fait le travail le plus facile jusqu'à présent. Nous avons maintenant un travail de fond énorme, nous aurons politiquement, avec l'ensemble des communes, à décider réellement ce qui, je pense, ne sera pas simple. Il faudra que nous soyons très clairs sur nos positions à Besançon, en particulier en matière d'habitat et en matière d'économie parce que c'est bien là que les discussions les plus importantes seront posées. Nous sommes prêts, à Besançon, à voir des zones économiques importantes se développer hors le territoire de Besançon, et c'est vrai, vous avez raison Madame WEINMAN, un certain nombre de lois qui vont être en discussion cette année nous aideront peut-être à aller plus loin mais je crois que ce sont des questions dont nous aurons à discuter, et je me retourne vers Gérard BOICHON et vers Daniel ANTONY, qui seront essentielles, je le dis bien, dans le domaine économique et dans le domaine de l'habitat. Et nous aurons à travailler et à choisir des orientations sur les outils qui seront nécessaires pour pouvoir bien gérer, bien prévoir l'agglomération.

J'insiste sur deux outils. Premièrement, il faudra que la Ville de Besançon dise clairement la nécessité de mettre en place une véritable agence d'urbanisme et de développement sur l'agglomération. Tant que nous n'aurons pas cet outil, nous serons toujours en retard d'un élément qui nous permette de comprendre ce qui se passe, que ce soit en matière d'urbanisme ou de développement économique. Nous avons réellement besoin de cet élément qu'ont toutes les grandes villes en France et qui est un véritable outil de réflexion. Je sais qu'au District vous en avez déjà un peu discuté, mais je crois que nous n'aurons réellement les capacités à pouvoir nous projeter dans l'avenir et faire un vrai travail de fond en matière de développement que si nous avons cet outil-là. Le deuxième outil important sera le commissariat à l'industrialisation qui permettra, je l'espère comme l'annoncera demain le Gouvernement dans le cadre du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire, la mise en place d'un vrai projet de développement économique sur l'agglomération de Besançon. Mais j'insiste plus particulièrement sur l'agence d'urbanisme et de développement, c'est me semble-t-il une des conditions essentielles pour faire vivre ce futur schéma directeur et surtout pour nous permettre de réfléchir continuellement et d'être toujours dans la prospective.

M. FOUSSERET : Je partage bien entendu largement ce que vient de dire Paulette GUINCHARD-KUNSTLER car il est vrai que ce schéma est l'occasion pour nous de réfléchir sur le développement de l'agglomération bisontine. M. DUVERGET nous a beaucoup parlé d'industrialisation et il a raison. Il a parlé aussi beaucoup des politiques mais je crois qu'il faut, à une période où on dit que le Maire ou que les élus dorment, dire au contraire qu'ils se battent et qu'ils se battent tous très très fort. Nous n'avons pas, je crois, intérêt à trop noircir le tableau si nous voulons dynamiser notre ville. Si l'on fait venir d'autres entreprises ici, des entreprises diversifiées, il faut justement que nous ayons une vision positive, réaliste. C'est sûr que ce que nous avons vu ce soir ici ne nous incite pas à un optimisme béat mais réaliste ; il faut positiver et essayer de se battre. Et je crois aussi que ce schéma est l'occasion de se serrer les coudes au-delà même des divergences politiques que nous pouvons avoir entre la Ville, le Département, la Région parce que je crois que quels qu'ils soient, nos électeurs n'accepteraient pas que nous nous chamaillions sur de tels problèmes alors que beaucoup se retrouvent dans des situations difficiles.

Ce diagnostic a aussi un chapitre important, c'est le développement économique de l'agglomération bisontine : quels sont les atouts et les faiblesses de l'économie locale, quels sont les secteurs économiques porteurs de développement ? C'est vrai, Paulette GUINCHARD vient de l'aborder rapidement, le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire devrait en principe annoncer demain, parce qu'entre autres le Maire et les parlementaires l'ont demandé, un certain nombre de mesures concernant le développement économique de notre ville, puisque le Maire a souhaité qu'il y ait effectivement un volet spécifique, un volet Besançon pour la redynamisation de notre ville, en liaison avec la DATAR, avec les services de l'Etat. Il va falloir effectivement que nous diversifions notre tissu industriel local, que nous soutenions encore plus les PMI, que nous allions encore plus loin dans les

transferts de technologie. Vous savez, avec entre autres notre ami Gérard BOICHON, nous visitons actuellement plusieurs entreprises par semaine et c'est vrai que nous découvrons ici, dans cette région, des entreprises, petites ou grandes, souvent méconnues mais qui ont une qualité de savoir-faire, qui ont des technologies de pointe exportées non seulement dans la région mais aussi dans la France entière, en Europe et même dans le monde entier. Nous avons avec Gérard BOICHON fait venir l'autre jour à Micronora des entreprises : les représentants du Centre National d'Etudes Spatiales, celui qui envoie Ariane 5 dans l'espace qui nous ont avoué, lorsque nous leur demandions s'ils n'avaient pas perdu leur temps, avoir trouvé ici à Besançon des entreprises locales, dont une que je peux citer, à savoir MICROPIERRE, qui ont une avance technologique sur les études faites dans la région toulousaine. Dans un certain nombre de domaines comme par exemple les diamants industriels, nous sommes les numéros 1 pas mondiaux mais au moins européens. Quand le patron de BERG ELECTRONIC dit au Maire qui visitait son entreprise avec Dominique VOYNET : «vous savez, une de mes grandes fiertés, c'est d'avoir repris une fabrication à Taïwan», je crois que c'est fort. On parle souvent des fabrications qui partent à Taïwan mais il y a aussi celles qui reviennent parce qu'ici nous avons un tissu industriel très fort et je crois que c'est aussi notre rôle à nous tous, d'être un peu les porte-parole et les VRP des entreprises.

Demain, et c'est un combat qu'a mené aussi Claude JEANNEROT depuis longtemps, nous aurons peut-être, je l'espère, l'annonce d'un commissariat à l'industrialisation qui va être un outil à mon avis indispensable pour le développement de notre économie à Besançon. Monsieur DUVERGET, vous parliez tout à l'heure d'expertise, d'étude, eh bien je crois que c'est justement ce commissariat à l'industrialisation qui avec les collectivités, les entreprises, les associations, va pouvoir mettre en place cet outil d'expertise et apportera son soutien en terme d'ingénierie aux entreprises qui voudront s'installer.

Et puis il y aura aussi, vous allez dire que c'est mon dada anti-canal qui ressort, c'est vrai que ce n'est plus anti-canal mais après après-canal, je crois que dans ce Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire il y aura aussi certainement une opportunité pour l'ensemble de la vallée du Doubs et donc spécialement pour Besançon, dans un certain nombre de domaines spécifiques : entre autres en matière d'urbanisme industriel et de friches industrielles, de protection de l'eau, d'aménagement durable de nouvelles technologies de l'information et des télécommunications.

En conclusion, je dirais qu'effectivement on voit partout des situations difficiles : WEIL, COBRA, STANLEY MABO, qu'il est vrai que la situation est difficile, que lorsque cela tombe à quelques jours de Noël ça fait très très mal et on peut comprendre la détresse des gens qui sont ici. Mais tous ensemble, il faut qu'on retrouve les manches, qu'on aille «au turbin», qu'on soit conscient des difficultés qui existent mais aussi qu'on aille vendre la très très grande qualité de la main d'oeuvre des industries ici à Besançon.

M. BONNET : Nos députés découvrent les entreprises de Besançon (réactions).

M. FOUSSERET : Mais non, on ne découvre pas les entreprises ! Est-ce que vous êtes déjà allé dans une entreprise ?

M. BONNET : C'est assez touchant !

M. LE MAIRE : M. BONNET est toujours provocateur, vous le savez bien.

M. FOUSSERET : Moi je suis né dans l'entreprise. Si je vous demande ce qu'est un étoupeur, je suis sûr que vous ne le savez pas ! Vous n'allez pas me donner des leçons d'entreprise.

M. BONNET : Je ne donne de leçons à personne, je constate ce que vous dites simplement.

M. FOUSSERET : Je dis simplement que je suis fier des entreprises que nous avons ici et qu'il faut qu'on fasse leur promotion.

M. LE MAIRE : Il faut laisser parler M. BONNET, il va peut-être nous dire des choses intéressantes là (réactions). M. BONNET a la parole et lui seul.

M. BONNET : Je constate quand même qu'il y a des contradictions parce que lors du précédent conseil, Monsieur le Maire, vous-même parliez de situation de ville sinistrée, et ce n'est pas avec enthousiasme qu'on dit cela. Or aujourd'hui, parce que Jean-Claude DUVERGET dit quelques vérités, il est traité en mauvais élève de la classe municipale. Alors un petit peu de modération.

Je voudrais mettre l'accent sur le tourisme et la valorisation de notre patrimoine culturel comme l'un des moteurs du développement économique de l'agglomération. Je voudrais savoir quels sont les projets de la Ville de Besançon, ce qu'elle attend de cette révision dans ce domaine et ce qu'il en est au-delà de Besançon-Congrès de notre politique touristique ? Je voudrais en profiter pour vous faire part d'un article que quelqu'un m'a passé, que certains peut-être connaissent ici, qui est sorti il y a quelques jours dans un journal anglo-saxon : il évoque notre ville et en dit du bien mais la reconnaît comme méconnue, et donnant l'exemple de la place Victor Hugo, il est écrit : «traverser cette place semble de circonstance car c'est une cité française plus expérimentée à exporter des hommes célèbres qu'à recevoir des visiteurs. La ville est presque complètement inconnue des touristes, ce qui ajoute énormément à son charme».

M. FOUSSERET : Vous ne noircissez pas le tableau ?

M. BONNET : Ce n'est pas le RPR qui écrit en anglais outre-Manche ou alors le RPR s'est beaucoup développé et j'en suis heureux pour lui...

M. LE MAIRE : Vous avez terminé votre intervention, parce que ce que vous avez dit jusqu'à maintenant n'est pas brillant ! Que viennent faire ici le journal anglais et la place Victor Hugo... ?

M. BONNET : Je constate que le journal anglais parle de Besançon avec une tonalité qui n'est pas désagréable pour la ville, mais qui met l'accent sur le fait qu'elle n'est pas connue. Il ne dit pas que ça...

M. LE MAIRE : Il ne dit pas que ça votre journal ? Vous avez pris le plus mauvais.

M. BONNET : J'ai pris le plus mauvais, peut-être. C'était anecdotique mais c'est quand même important de voir comment on est perçu ailleurs et de constater que cette ville est belle mais méconnue. Je demande donc ce qu'on envisage au-delà de Besançon- Congrès sur le plan touristique et puisque vous parlez, vous avez sans doute des idées derrière la tête. Pour moi la place Victor Hugo me fait penser à la maison de Victor Hugo : qu'est-ce que vous envisagez à ce sujet ? Est-ce que vous allez nous dire encore que c'est quelqu'un du RPR qui était derrière et donc que vous êtes contre mais la maison Victor Hugo pourrait être une vitrine de notre ville et -je me répète, je l'ai déjà dit- attirer à Besançon des Japonais, des Américains qui sont à Paris, qui viendraient pour la maison Victor Hugo et qui, étant ici, verraient qu'il y a d'autres choses à voir et on les garderait quelques jours. Voilà, c'est l'ensemble de mes questions à ce sujet et j'aimerais que vous m'y répondiez autrement que par les sarcasmes.

M. LE MAIRE : Pour vous faire plaisir je n'y répondrai pas, cela ira plus vite.

M. PINARD : A propos du schéma directeur, je crois qu'il faut être prudent. Je me souviens des réunions du SDAU houleuses au temps où il était question d'une 2 x 2 voies jusqu'à la place Leclerc. 300 personnes y assistaient, il fallait voir ça. Il y avait encore des projets productivistes comme celui qui consistait à assécher les marais de Saône pour y faire de l'agriculture.

Il n'a pas été répondu à la question de Mme WEINMAN. Je crois quand même qu'on peut se réjouir du fait que la part salaires de la taxe professionnelle disparaisse par étape, en étant remplacée par une compensation d'Etat, car tout le monde trouvait que cet impôt était mal ficelé et je ne crois pas, justement à propos de la taxe professionnelle, qu'il faille toujours se faire un complexe vis-à-vis du Nord Franche-Comté. Il y a une espèce de pensée unique, notamment véhiculée par les médias, il faut dire les choses clairement, mais si je regarde la taxe professionnelle, le taux à Belfort qu'on nous présente souvent comme un modèle est de 34,66 alors qu'à Besançon il est de 25,34. Ça veut dire qu'un patron de PME qui a 5 millions de base paie 1 733 000 F s'il est à Belfort et 1 267 000 F s'il est à Besançon. 466 000 F de moins, soit 36,7 %. Je crois qu'il faut qu'on dise ces choses même si la taxe professionnelle n'est pas un des facteurs déterminants de l'implantation des industries mais enfin, voilà la réalité.

Et moi je me réfère à deux tableaux de bord qu'il faut tenir à jour, savoir comment à Besançon, nous nous comportons par rapport au tissu régional et par rapport à la strate des villes de 100 à 200 000 habitants.

S'agissant du tissu régional, je crois que l'évolution des bases de la taxe professionnelle est considérée comme l'indice le plus sérieux. Il déborde l'industrie, certes, puisqu'il concerne aussi le commerce. Or je regarde, dans les notifications qui ont été faites en 1998, Ville de Besançon : + 3,5 %, District de Besançon : + 3,32 %, District Urbain du Pays de Montbéliard : + 0,37 %. Ce sont les notifications de cette année. Ça varie d'une année sur l'autre, je ne sais pas ce qu'il en sera l'année prochaine, mais enfin ne disons pas qu'on est systématiquement en-dessous car ce n'est pas vrai du moins tous les ans. Si des grandes entreprises disparaissent ou ont de grosses difficultés, il y a quand même toute cette pépinière de PME qui se développent et qui ne se développent pas partout.

Et s'agissant de la strate des grandes villes, on n'a pas encore les chiffres mais ça sera intéressant à voir parce que toutes les grandes villes ont à peu près le même problème.

Je voudrais dire à M. DUVERGET, à propos des coupures et à propos du développement de la ville, peut-être avons-nous dépassé un stade où il y avait des difficultés énormes dans ce qui a été l'urbanisation de Besançon et qui ont découlé de ce parcellaire de vigneron tel qu'on le voit sur le fameux plan relief du XVIII^{ème}. C'était un parcellaire extrêmement divisé, avec une multitude de parcelles, ce qui n'a pas facilité l'urbanisation. Certes ce parcellaire était troué de grandes unités qui étaient des maisons de campagne, des congrégations, c'est avec ça qu'on a fait les 408, ou qui étaient des terrains militaires, comme le polygone militaire qui a permis de faire Palente ou alors la Grange Huguenet. Maintenant je crois que nous avons dépassé ce stade-là, qu'il ne reste plus, à part pour les terrains militaires, de très grandes superficies. Après tout le lycée Pergaud s'est fait à partir de l'assise foncière d'une ferme, je crois que là on est sorti de certaines difficultés. Et je ne voulais pas faire de provocation mais comme le Docteur BONNET en a fait une petite (rires), je voudrais simplement lui faire une citation tirée des mémoires du précédent président de groupe de l'opposition «à la Chambre de Commerce, les patrons redoutaient les installations industrielles nouvelles qui pèseraient sur les salaires, les portant à la baisse». Je voudrais bien qu'on médite un petit peu là-dessus, de temps en temps. (réactions) «à la hausse», j'ai fait un lapsus freudien.

M. BOICHON : Je ne fais pas du tout de complexe d'habiter cette ville où je suis arrivé en 1977 pour 5 ans et j'y suis encore et je suis très content d'y habiter. Monsieur BONNET, concernant Besançon-Congrès, j'avais prévu ce soir de vous distribuer deux pochettes, l'une reprenant toutes les fiches techniques de Besançon Action Economique et une nouvelle reprenant l'activité de Besançon-Congrès. J'ai eu un peu de pudeur, compte tenu des circonstances, de ne pas faire de triomphalisme ce soir mais vous les aurez par le courrier avec une petite note descriptive. Nous avons participé cette semaine à Expo-Congrès à Paris, et je peux d'ores et déjà vous dire qu'il y a pratiquement 10 congrès supplémentaires qui ont été vendus pour les deux ans à venir. Nous avons joué aux VRP et ce n'est que de cette manière-là que nous gagnerons les batailles, non pas par des mots mais par des actions concrètes.

L'autre point concerne les enquêtes et notamment les enquêtes économiques. Pendant qu'on fait une enquête on n'avance pas. Des chiffres on en a beaucoup et souvent les résultats de ces enquêtes sont un peu des portes que l'on enfonce parce que nous en connaissons déjà la teneur d'avance. L'enquête IRADES de 1996 était déjà très intéressante. Nous avons travaillé dessus pour mettre en place nos objectifs de Municipalité et nos axes de développement auxquels on ne dérogera pas.

Pour le plan de relance sur l'économie bisontine que le Préfet est en train de préparer, là aussi on va commencer par un diagnostic et un état des lieux, ce qui va nous mener jusqu'au mois de janvier. Or ce que nous voulons ce sont des signes concrets, très rapidement, avant le mois de juin. C'est pour cela que nous avons décidé, au sein de la Mairie, de créer notre propre cellule de réflexions et de propositions qui va démarrer sous l'autorité du Premier Adjoint dès demain et nous allons proposer au Préfet nos axes de réflexion et donc nos propositions.

Concernant l'enquête sur le commerce, on vous a parlé tout à l'heure de la subvention pour le schéma d'orientation commercial et artisanal. Je vous conseille de le lire car vous y trouverez des réponses à toutes vos questions.

Et je ne peux pas passer sous silence, Monsieur DUVERGET, notre dernière réunion sur le PSI où là, véritablement il y a eu, je pense, un consensus pour démarrer d'une façon très efficace l'animation et la commercialisation de ce parc scientifique et industriel. Tous nos partenaires des collectivités présents ont cette fois-ci acté la volonté de la Ville de mettre en place une structure de commercialisation pour faire démarrer ce PSI qui ne sera pas du tout en concurrence avec les autres zones d'activités parce qu'il ne joue pas dans la même cour.

Le dernier point concerne le tourisme qui est effectivement un facteur du développement économique, surtout à Besançon, et nous allons démarrer tout de suite. Dans le prolongement des travaux qui ont déjà été effectués par mon prédécesseur, nous allons dès notre réunion de demain soir, continuer cette réflexion et présenter une politique globale touristique avant la fin du mois de juin. Nous avons donc des chantiers en cours, des chantiers importants qui montrent que la Municipalité actuelle et la majorité, ses adjoints en particulier et son maire d'une manière très précise, actent d'une façon très volontariste sur le dynamisme de cette ville.

M. JACQUEMIN : Compte tenu de tout ce qui a été dit, je vais être bref. Je voudrais dire d'abord que pour avoir participé à la Commission Economique dans cette réflexion, il est tout de même bien clair que Besançon, et c'est acté partout, a perdu énormément d'emplois industriels. Quand on a fait référence tout à l'heure à la tension sur les salaires que craignait le patronat de l'époque, c'était il y a plus de 20 ans et il est vrai qu'à l'époque il y avait de très grosses unités de production qui avaient des sautes d'effectifs très importantes. A Rhône-Poulenc par exemple qui a dépassé les 4 000 personnes, il y avait une tension très claire. D'ailleurs c'était aussi les grandes périodes d'immigration, on faisait appel à des gens de l'extérieur, mais je crois que ce temps-là est totalement dépassé.

Ce que je voudrais dire tout de même aussi, c'est que cette perte d'emplois industriels a été actée par les études de 1996 auxquelles faisait allusion à l'instant M. BOICHON mais il a été dit aussi d'autre part que la compensation avait été trouvée à travers des emplois tertiaires mais que l'on touchait à la limite de ce remède-là. On ne pourra pas éternellement espérer que les emplois tertiaires, notamment administratifs et d'origine publique, viennent compenser cette perte. Tout cela s'est fait au moment de la décentralisation et de la montée en puissance de la Région et du Département au niveau des effectifs. Donc il y a là la limite de l'exercice, c'est tout à fait clair.

Je voudrais faire une troisième remarque ; il est vrai qu'il y a beaucoup d'études, mais on a tout de même des difficultés pour savoir exactement ce qui se passe dans Besançon intra-muros par rapport à ce qui se passe plus globalement dans l'agglomération. On n'a pas de la part de l'INSEE me semble-t-il, des approches différenciées ou assez détaillées. Bien souvent on parle en terme d'agglomération, c'est vrai qu'à ce niveau on a une population à peu près stable, peut-être peut-on même espérer avoir une croissance, mais quand on regarde de plus près, à Besançon intra-muros il y a des constats à faire qui peuvent être inquiétants, certainement un vieillissement de la population ou une fuite des foyers les plus jeunes.

Il y a tout de même une certaine difficulté, je l'ai noté, à faire une approche différenciée des phénomènes d'évolution entre l'agglomération et la ville seule.

Ces remarques faites, je crois qu'aujourd'hui la phase du diagnostic et l'analyse du présent sont bien terminées et nous allons être amenés maintenant à décider de ce que nous voulons faire dans l'avenir, parce que le schéma directeur ne peut se traduire concrètement que dans la mesure où le Conseil Municipal de Besançon dira ce qu'il souhaite. Il devra le dire clairement et fortement par rapport aux communes périphériques parce que, on l'a bien vu dans les réflexions, je crois que c'est tout de même à la ville centre à être le moteur et à imprimer sa pensée à la périphérie, sinon je n'attends pas grand chose, Monsieur le Maire, des commissions stratégiques qui se sont mises en place. Vous avez aujourd'hui le devoir absolu dans cette phase d'apporter l'architecture de la réflexion à ces commissions stratégiques et en matière économique où il y a une réflexion importante pour identifier les projets porteurs pour les années à venir. A ce sujet, il est vrai, comme on l'a dit tout à l'heure qu'on était agréablement surpris en faisant les visites d'entreprises, de l'excellence de certaines, certes mais en terme macro-économique, est-ce que ça représente beaucoup d'emplois, d'investissements ? Pas forcément. Il y a une démarche de structuration de l'excellence si je puis m'exprimer ainsi, pour en faire un phénomène économique de portée en termes de salaire et d'investissement. On ne peut pas se satisfaire de l'argument qui est rassurant, c'est vrai, que certaines entreprises sont connues à travers le monde, heureusement bien sûr, mais il faut structurer l'excellence économique autour des projets.

Je conclurai cette petite intervention en disant que tout de même il vous revient aujourd'hui, je ne sais pas si l'on aura un débat sur l'urbanisme...

M. LE MAIRE : En janvier.

M. JACQUEMIN : ... il revient aujourd'hui à la Ville de Besançon de bien préciser ses pensées et d'exiger aussi que ces commissions stratégiques formulent des projets de développement parce que sinon on ne sortira pas de la phase d'analyse dans laquelle nous avons été jusqu'à présent. C'est typique d'ailleurs pour le PSI et je me réjouis qu'enfin, Monsieur BOICHON, ce PSI dont on parle depuis je n'ose pas dire combien d'années...

M. LE MAIRE : Depuis 7 ans.

M. JACQUEMIN : ... je crois que c'est plus mais je me réjouis qu'enfin on ait compris que ce PSI devait être un vecteur de projets de développement notamment sur les technologies d'avenir.

M. LOYAT : Je vais être assez bref. Simplement je rappellerai d'abord que la communication que j'ai faite était avant tout un propos d'étape, donc après le porter à connaissance où avait eu lieu le débat sur les orientations auquel j'ai fait allusion tout à l'heure. Avant le diagnostic qui a été validé au comité syndical le 27 novembre, je rappellerai aussi qu'ici même il y a eu début novembre une réunion organisée par le schéma directeur pour présenter le diagnostic mais le propos de la communication était limité et ce n'était pas un débat sur les grandes orientations.

Je ne relève pas, dans les différentes interventions, de contestations des observations qui ont été transmises. Je partage bien sûr le souci d'anticipation, de prospection qui a été souligné par M. DUVERGET mais je crois qu'il faut bien voir que l'essentiel tient en deux questions : comment organiser l'espace, ça c'est vraiment la question du schéma directeur et de ce point de vue, il est évident que la gare Viotte et les zones économiques sont plus importantes que la maison Victor Hugo qui, dans d'autres lieux et pour d'autres débats, a son importance. Le deuxième volet conditionné par le premier, même si c'est moins directement le schéma directeur, est : comment organiser l'agglomération, Paulette GUINCHARD-KUNSTLER a souligné l'importance d'une agence d'urbanisme, ce qui est sûr c'est que le suivi du schéma directeur doit se faire. Comment ? Agence d'urbanisme, compétence districale ? Là je crois que le débat est ouvert mais il faut en tout cas qu'il y ait un outil bien identifié et rapidement organisé pour cela.

Du point de vue de la méthode, d'abord un petit rappel et c'est peut-être aussi la difficulté d'un débat sur le schéma directeur : la Ville de Besançon a transféré sa compétence au District, donc il n'y aura pas de vote ce soir, même s'il y en avait eu un pour le porter à connaissance mais ça n'était pas à proprement parler une délibération. Ce qu'il faut faire maintenant, c'est élaborer bien sûr le schéma directeur suivant nos grandes orientations mais je dirais avec un peu plus de subtilité que cela n'a été dit, que ce n'est pas la Ville de Besançon qui va marteler ou qui va affirmer lourdement des orientations, notamment au Conseil Municipal. Cela se fait dans les différentes commissions où il n'y a malheureusement que 10 délégués bisontins, ce qui est relativement peu même si nous sommes présents dans les différentes commissions. En interne il y a un groupe schéma directeur avec les adjoints à l'économie, à l'urbanisme, aux transports, moi-même et Pierre CONTOZ qui sert d'interface et joue un rôle important entre la ville et les différentes collectivités.

Il faut toujours avoir à l'esprit qu'une fois le schéma directeur élaboré, il est important qu'il soit adopté de manière très large et ça c'est un des enjeux également. Je n'insisterai pas sur le fait que le précédent schéma directeur, le SDAU qui, il est vrai, avait été quasiment imposé par l'Etat, n'avait pas ensuite été véritablement suivi d'effet précisément parce que de nombreuses communes ne l'avaient pas adopté.

M. LE MAIRE : Seule la Ville de Besançon avait voté positivement.

M. LOYAT : Effectivement, seule la Ville de Besançon l'avait adopté.

M. LE MAIRE : Merci Michel LOYAT de suivre tout cela attentivement».

L'Assemblée Communale prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 1998.